

La Ville de Toulon a fait le choix de s'inscrire dans une politique volontariste de développement de son tissu commercial.



Pour cela, elle peut s'appuyer sur le service Développement Commercial, point d'entrée et interlocuteur privilégié des commerçants dans leurs relations avec la Ville et les autres services. Il s'attache à répondre à leurs besoins pour contribuer au dynamisme de la Ville et les accompagner tout au long de leur activité dès leur recherche de locaux.

Les missions du service s'articulent donc autour des thématiques suivantes :

Faciliter l'installation des porteurs de projets

- mettre à la disposition des porteurs de projets les informations sur les commerces vacants et les orienter vers les professionnels de l'immobilier ou les propriétaires privés,
- informer en amont les commerçants sur la réglementation locale (autorisations d'urbanisme pour les devantures commerciales, enseignes/stores, droit de préemption, accessibilité, ZFU...) et sur l'activité économique de la ville,
- accompagner les porteurs de projets dans leurs recherches de locaux et remettre sur le marché des locaux acquis dans le cadre du droit de préemption, par le biais des appels à projets sur les fonds de commerce. ([cf fiche sur le droit de préemption](#) (2)).

Participer au dynamisme de la Ville et soutenir le commerce local

- par l'aide apportée aux différents partenaires de la ville ou aux organisateurs de manifestations (la Fête du Livre du Var, Hors les murs du Théâtre Liberté, la Fête du Vin et de la Gastronomie Bacchus, Jazz à Toulon...) en faisant le lien avec les commerçants,
- par une veille juridique sur les changements ou les évolutions qui pourraient impacter le commerce ou le tissu artisanal et par la recherche de nouvelles aides ou subventions en faveur du commerce. C'est ainsi que la Ville de Toulon a œuvré pour la mise en place des dispositifs FISAC et FEDER, le classement de la commune en ZFU et en zone touristique,
- par un accompagnement des associations de commerçants et de l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Toulon (OCAT) dans la mise en œuvre d'actions de communication et d'animation.

Informers les commerçants

- grâce au « Guide du commerçant de Toulon » qui recense dans un document unique l'ensemble des informations utiles aux commerçants et les étapes à suivre pour s'installer,
- par leur participation active aux réunions de travail et d'information impliquant l'ensemble des interlocuteurs concernés (service voirie, développement urbain...).

Vous avez un projet d'ouverture de commerce, vous souhaitez développer votre activité ou céder votre local commercial, vous cherchez des informations sur les dispositifs en faveur du commerce ou un conseil sur la Zone Franche Urbaine et les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ou vous voulez organiser une vente en liquidation, l'équipe du service Développement Commercial est à votre service !

Contacts -

SERVICE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Contact
10 PLACE LOUIS BLANC
83000 TOULON
Tél : 0494368992
developpementcommercial@mairie-toulon.fr [3]

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

- [1] <https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2016-01-12-lp-0032.jpg>
- [2] <https://toulon.fr/toulon-pratique/article/droit-de-preemption-urbain-simple-renforce>
- [3] <mailto:developpementcommercial@mairie-toulon.fr>
- [4] <https://toulon.fr/annuaires>